

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

**Communes de MOURIEZ et TORTEFONTAINE**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
**EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN**  
**PAR LA SOCIETE PARC EOLIEN DE L'EXTENSION DES ROSSIGNOLS SAS**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 6 novembre 2017, une enquête publique est ouverte pendant 31 jours à partir du 29 novembre 2017, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur maximale : 150 m – Puissance totale : 12,5 MW) et un poste de livraison sur le territoire des communes de MOURIEZ et TORTEFONTAINE par la Société PARC EOLIEN DE L'EXTENSION DES ROSSIGNOLS SAS.

Mme Cécile FARINEAU est chargée du suivi du dossier de la Société PARC EOLIEN DE L'EXTENSION DES ROSSIGNOLS SAS (Tél. 01.71.19.74.35).

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairies de MOURIEZ – 51, rue Principale, les lundi de 17 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 10 h 30 à 11 h 30 et de TORTEFONTAINE – 8, Place de l'Église, les mardi et vendredi de 14 h à 16 h, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <http://eurowatt-group.com/ext-rossignols/>. Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS CEDEX 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de : Pour le Pas-de-Calais : AUBIN-SAINT-VAAST, BEAURAINVILLE, BOUIN-PLUMOISON, BREVILLERS, BUIRE-LE-SEC, CAMPAGNE-LES-HESDIN, CAPELLE-LES-HESDIN, CAVRON-SAINT-MARTIN, CONTES, DOURIEZ, GOUY-SAINT-ANDRE, GUIGNY, GUISY, HUBY-SAINT-LEU, LABROYE, MAINTENAY, MARCONNE, MARCONNELLE, MARESQUEL-ECQUEMICOURT, LE QUESNOY-EN-ARTOIS, RAYE-SUR-AUTHIE, REGNAUVILLE, SAINT-REMY-AU-BOIS et SAULCHOY - Pour la Somme : ARGOULES, DOMINOIS, DOMPIERRE-SUR-AUTHIE et PONCHES-ESTRIVAL.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de MOURIEZ du 29 novembre 2017 au 29 décembre 2017 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de MOURIEZ ou les formuler à M. Claude MONTRAISSIN, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le mercredi 29 novembre 2017 de 9 h à 12 h
- le samedi 9 décembre 2017 de 9 h à 12 h
- le vendredi 15 décembre 2017 de 14 h à 17 h
- le mardi 19 décembre 2017 de 9 h à 12 h
- le vendredi 29 décembre 2017 de 14 h à 17 h

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 29 novembre 2017 au 29 décembre 2017, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eoliennes.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de MOURIEZ et TORTEFONTAINE ainsi que dans les mairies précitées.

A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique - Eoliennes, les informations relatives à ce projet.